Formation
DDA - 15h à la carte
100 % E-learning

babylon.fr

Référence : DDA-02BK

Éligible

DDA

Public visé

- Les dirigeants qui exercent une activité d'intermédiation en assurance.
- Les salariés dont l'activité vise la distribution du produit d'assurance.

Public concerné
Spécifique

Prérequis
Aucun

Méthode
E-learning

Durée : 15H

Prix : 195 € *

* Exonéré de TVA (Art.261.4.4a du CGI)

Cette formation est à la carte avec 3 blocs de 5 heures au choix.

Descriptif de la formation

La directive sur la distribution d'assurances (DDA) impose aux intermédiaires en assurances des obligations en matière de formation dont l'obligation de formation continue d'une durée de 15h par an.

Cette formation a pour objectif de répondre à ces exigences de formation.

Objectifs de la formation

- Obtenir l'attestation de formation professionnelle annuelle obligatoire à fournir obligatoirement à l'association dont vous êtes membre pour renouveler votre inscription à l'ORIAS.

Durée d'accès
au campus de formation en ligne :
6 mois d'accès

Compétences visées

- Appréhender et intégrer dans l'activité des commerciaux d'assurance les bonnes pratiques édictées par la directive concernant leur approche et leur comportement vis-à-vis de leurs prospects et clients.

Modalités d'évaluation

Une validation des connaissances se fait tout au long de la formation par l'intermédiaire de quiz.

Document remis à l'issue de la formation :

- Attestation de formation (pour inscription ORIAS).

Tous droits réservés - Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de babylon.fr
www.babylon.fr/campus/

Programme de formation

Nous vous proposons une formule de formation DDA annuelle à la carte.

Composez votre formation DDA en sélectionnant de 1 à 3 blocs selon vos préférences et votre besoin, en faisant votre sélection parmi les 19 blocs de connaissances disponibles.

Bloc A
Réglementaire
(5h)

Bloc B
Relation client
(5h)

Bloc C
Assurance emprunteur
(5h)

Bloc D
Les assurances de santé
(5h)

Bloc E
La prévoyance
(5h)

Bloc F
La connaissance du client
(5h)

Bloc G
Le patrimoine
(5h)

Bloc H
Retraite et assurance
(5h)

Bloc J
Les marchés financiers
(5h)

Bloc K
L'assurance auto
(5h)

Bloc L
La MRH
(5h)

Bloc M
Les assurances entreprises
(5h)

Bloc N
Les fondamentaux du contrat
(5h)

Bloc O
La retraite des salariés
(5h)

Bloc P
La retraite des non-salariés
(5h)

Bloc Q
Retraite : les solutions complémentaires
(5h)

Bloc R
Mieux communiquer au téléphone
(5h)

Bloc S
Assurance-vie approfondissement
(5h)

Bloc T
Contrats d'assurance-vie et de capitalisation
(5h)

L'arrêté prévoit la liste des compétences nécessaires pour la formation ou le développement professionnel continu, en fonction de la nature des produits distribués, des modes de distribution et des fonctions exercées, ainsi que le contenu et les caractéristiques des actions de formations ou de développement professionnel continus correspondantes.

Tous droits réservés - Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de babylon.fr
www.babylon.fr/campus/

Détails de la formation

Bloc A - Réglementaire (5 heures)

- RGPD - Les fondamentaux
- RGPD - Droits des personnes
- RGPD - Obligations des entreprises
- La lutte contre les discriminations
- Assurance et lutte antiblanchiment
- SOLVENCY 2 : présentation
- La Directive Distribution Assurance

Bloc B - Relation client (5 heures)

- La capacité des personnes physiques
- Distribution des produits d'assurance
- Assurance et information du consommateur
- Assurance et déontologie
- Assurance et obligation de conseil
- Assurance et traitement des réclamations
- Les pratiques commerciales déloyales
- La lutte contre les discriminations

Bloc C - Assurance emprunteur (5 heures)

- Environnement réglementaire de l'assurance emprunteur
- Assurance emprunteur - Généralités et souscription
- Assurance emprunteur - Risques garantis
- Assurance emprunteur et information du client
- Le changement d'assurance emprunteur
- Cas concret - Analyse d'une assurance emprunteur
- Cas concret - Changement d'assurance emprunteur
- La garantie des accidents de la vie (GAV)
- La convention AERAS

Bloc D - Les assurances de santé (5 heures)

- Couverture santé des salariés : Les soins
- Couverture santé des salariés : Autres situations
- La couverture maladie chômage des TNS
- Les complémentaires santé
- Les complémentaires santé : les contrats collectifs
- Le reste à charge zéro
- L'assurance dépendance
- L'assurance décès

Bloc E - La prévoyance (5 heures)

- L'assurance incapacité - invalidité complémentaire
- Les contrats Prévoyance Madelin
- L'assurance décès
- L'assurance dépendance
- L'assurance individuelle accident
- Les assurances homme clé
- La garantie des accidents de la vie (GAV)

Bloc F - La connaissance du client (5 heures)

- Le statut du majeur protégé
- Le mariage : le régime primaire impératif
- Les régimes matrimoniaux communautaires
- Les régimes matrimoniaux séparatistes
- Le PACS et le concubinage
- Le divorce

Tous droits réservés - Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de babylon.fr
www.babylon.fr/campus/

Bloc G - Le patrimoine (5 heures)

- La notion de patrimoine
- Les libéralités
- Les successions : approche patrimoniale
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Assurance-vie et démembrement de propriété
- La fiscalité de la transmission du patrimoine
- Cas concret - Donation-partage

Bloc H - Retraite et assurance (5 heures)

- La retraite de base des régimes alignés
- L'assurance-vie : la souscription
- L'assurance-vie : la vie du contrat
- L'assurance-vie : le dénouement
- La fiscalité de l'assurance-vie
- Le PER individuel

Bloc J - Les marchés financiers (5 heures)

- La présentation de la bourse
- La formation des cours de bourse
- Les opérations sur titres
- Le marché obligataire
- Approche des produits dérivés
- La crise financière : 1 - les subprimes
- La crise financière : 2 - les dettes souveraines
- Risques et stratégies d'investissement

Bloc K - L'assurance auto (5 heures)

- Les principes généraux de la responsabilité civile du particulier
- Le réglement des sinistres corporels
- L'obligation d'assurance automobile
- La protection des victimes : la loi BADINTER
- La protection facultative du véhicule en dommages
- Les éléments techniques de tarification
- Les éléments techniques de l'indemnisation
- La protection conducteur

Bloc L - La MRH (5 heures)

- Présentation de l'assurance Multirisques habitation
- Introduction à l'assurance multirisques habitation
- L'assurance MRH : les responsabilités liées à l'habitation
- Les événements garantis : les bases
- Les événements garantis : extensions et options
- Les éléments de tarification assurance MRH
- Le règlement des sinistres
- Les principes généraux de la responsabilité civile du particulier

Bloc M - Les assurances entreprises (5 heures)

- Les assurances « pertes d'exploitation »
- La responsabilité personnelle des mandataires sociaux
- L'assurance de responsabilité personnelle des mandataires sociaux
- Garanties et assurances liées à la construction
- L'assurance des risques d'entreprise
- Les assurances homme clé
- L'assurance-vie : la clause bénéficiaire
- Clause bénéficiaire et patrimoine professionnel
- Les indemnités de fin de carrière

Bloc N - Les fondamentaux du contrat (5 heures)

- Les contrats
- Aspects techniques et financiers de l'assurance
- La protection du consommateur
- Le contrat d'assurance : Les fondamentaux juridiques
- Le contrat d'assurance : La formation du contrat
- Le contrat d'assurance : La vie contrat
- Le contrat d'assurance : Le dénouement du contrat

Tous droits réservés - Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de babylon.fr
www.babylon.fr/campus/

Bloc O - La retraite des salariés (5 heures)

- La retraite des salariés: acquisition des droits
- Retraite et activité
- La retraite de base des régimes alignés
- La retraite complémentaire des salariés : les prestations
- La retraite et le conjoint
- Demander sa retraite

Bloc P - La retraite des non-salariés (5 heures)

- La retraite de base des régimes alignés
- La couverture retraite obligatoire des non-salariés
- La retraite de base des professions libérales
- La retraite complémentaire des professions libérales
- La retraite et le conjoint
- Retraite et activité
- Les systèmes de couverture supplémentaires
- Le PER individuel

Bloc Q - Retraite les solutions complémentaires (5 heures)

- Le Plan d'épargne entreprise (PEE)
- La loi PACTE et l'épargne retraite
- Les PER entreprises
- Le PER au quotidien
- Le PEA
- Bien utiliser le PEA
- Le PER individuel

Bloc R - Bien communiquer avec ses clients (5 heures)

Mieux communiquer au téléphone

- Faire du téléphone sa carte de visite d'entreprise
- Communiquer, qu'est-ce que c'est ?
- Utiliser sa voix, un outil précieux
- Structurer et conduire un appel
- Écouter et découvrir
- Adopter un bon vocabulaire
- Traiter les objections
- Gérer les réclamations

Faire face aux incivilités

- Introduction
- Les bases de la communication
- Évaluer la dangerosité
- Les agressions verbales
- Les agressions physiques
- Les agressions téléphoniques
- Les agressions numériques

Bloc S - Assurance-vie approfondissement (5 heures)

- La spécificité des contrats de capitalisation
- L'assurance-vie : la clause bénéficiaire
- Clause bénéficiaire et patrimoine professionnel
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Assurance-vie et démembrement de propriété
- La fiscalité de l'assurance-vie
- Valeurs mobilières et assurance-vie

Bloc T - Les contrats d'assurance-vie et de capitalisation (5 heures)

- L'assurance-vie : la souscription
- L'assurance-vie : la vie du contrat
- L'assurance-vie : le dénouement
- La fiscalité de l'assurance-vie
- L'assurance-vie : la clause bénéficiaire
- La spécificité des contrats de capitalisation
- Cas concret - Document d'informations clés (DIC)

Tous droits réservés - Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de babylon.fr
www.babylon.fr/campus/

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Nos formations E-learning permettent un apprentissage efficace et accessible à tous.

Elles sont composées de modules interactifs, animés et pédagogiques, avec :

- Des dessins animés immersifs ;
- Des apports de connaissances graphiques et animés ;
- Des exercices d'ancrage tout au long des séquences ;
- Chaque module se termine par un quiz qui permet d'évaluer les connaissances et d'obtenir un score final.
- Des cas d'application approfondis où l'apprenant est immergé, le temps d'un learning game, dans son environnement de travail.

Supports d'apprentissage

- Carnet de prise de notes.
- Fiche de synthèse.

Déroulé de la formation

Vous accédez au campus de formation et suivez les modules de formation selon votre rythme. Chaque module se termine par un quiz de validation (10 questions) qui est noté. Cette note sert de contrôle continu et il faut un minimum de 70 % de bonnes réponses pour que le module soit considéré comme « réussi ».

Si votre note est insuffisante, vous pouvez refaire le module autant de fois que vous le souhaitez. Chaque fois que vous recommencez le module, une nouvelle session est créée avec un nouveau score.

À la fin de chaque module d'apport de connaissances une fiche de synthèse (au format PDF) est téléchargeable.

Tous droits réservés - Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de babylon.fr
www.babylon.fr/campus/

Un peu d'histoire

Jean-Michel Pauline a fondé Babylon.fr en 1990 et en a dirigé les activités jusqu'en 2023.

Tout au long de sa carrière, il a conjugué responsabilités opérationnelles et développement de formations, contribuant ainsi à l'essor et à la notoriété de l'entreprise.

Depuis 2023, notre équipe perpétue cette vision avec passion et détermination.

Une équipe spécialisée assure désormais la continuité pédagogique, enrichissant et actualisant régulièrement nos programmes de formation. Notre engagement est de maintenir l'excellence et la pertinence des contenus qui ont fait la réputation de Babylon.fr.

Vos référents

Tutorat et accompagnement

Durant toute votre formation, babylon.fr reste à votre service pour toute question pédagogique.
En cas de problème technique, ou pour toute question, notre support en ligne est là pour vous apporter de l'aide (support@babylon.fr).

Un spécialiste métier pourra être interrogé à tout moment au cours de votre formation.
En cas de difficulté de formation, vous ne vous retrouvez pas seul.

Contact

Pédagogique et administratif : Léa PAULINE - lea.pauline@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96

Technique : Lionel PARENT - lionel.parent@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
actions de formation

Tous droits réservés - Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de babylon.fr
www.babylon.fr/campus/

Environnement technique

Pour démarrer dans de bonnes conditions, il vous faut :

- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur, une tablette ou un smartphone avec un navigateur à jour (Google Chrome, Edge, Firefox ou Safari selon l'appareil utilisé).
- Maitriser l'usage des logiciels d'accessibilité le cas échéant (NVDA, JAWS, VoiceOver ou TalkBack selon l'appareil utilisé).
- Avoir une certaine aisance avec un ordinateur et savoir utiliser au minimum les principales applications courantes (messagerie, navigateur web, bureautique, PDF...).
- Savoir utiliser internet et avoir un accès avec une connexion haut débit.

Accessibilité

Nous sommes engagés dans un processus d'amélioration de l'accessibilité de nos modules de formation en nous appuyant sur les plus hauts standards actuels.

En plus des sous-titres déjà en option dans la version standard, la navigation est pensée pour les utilisateurs de lecteur d'écran et pour les personnes n'utilisant que le clavier (exercices adaptés...).

La fiche de synthèse de fin de module est structurée pour répondre aux normes d'accessibilité.

Financement et prise en charge de la formation par votre OPCO.

En tant qu'organisme certifié Qualiopi, votre formation chez Babylon.fr peut être prise en charge par un opérateur de compétences (OPCO).

Après avoir identifié l'OPCO dont vous dépendez, renvoyez-lui le devis signé et le programme de votre formation, accompagné de la demande de prise en charge financière que l'on vous fournit.

Vous n'avez plus qu'à attendre l'avis de validation de votre OPCO sous forme de convention de prise en charge à signer.

En fin de formation nous vous transmettons les documents attendus par l'organisme de prise en charge (attestation d'assiduité, relevé de connexion, facture acquittée...) qui vous permettront de finaliser votre demande de remboursement.

Tous droits réservés - Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de babylon.fr
www.babylon.fr/campus/

Démarrage des sessions de formation

Les entrées en formation se font à tout moment.

Modalité de suivi et fonctionnement du campus

Chaque apprenant possède un identifiant unique et un mot de passe personnel lui permettant de s'identifier sur l'espace de formation. Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un relevé de connexion.

Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins. Un outil de suivi permet le cas échéant à un tuteur, de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.

Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site, sur la page de la formation, en remplissant le formulaire d'inscription que vous trouverez en cliquant sur le bouton « je suis intéressé.e ».

Nos conseillers sont à votre disposition pour construire votre projet.

Conseillez-moi

formation@babylon.fr
04 79 25 94 96
(Appel non-surtaxé)

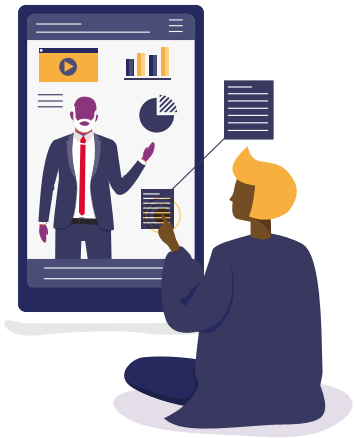

Tous droits réservés - Reproduction partielle ou totale strictement interdite sans autorisation formelle de babylon.fr
www.babylon.fr/campus/